

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le seize octobre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni A la salle des fêtes de Molinet, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 10 octobre 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_112 - POPULATION MISE EN PLACE DE BOURSES BNSSA POUR ASSURER LA SURVEILLANCE DES PISCINES DURANT L'OUVERTURE ESTIVALE

La préparation de la saison estivale 2024, dans les piscines de plein air, nécessite le recrutement d'agents ayant le diplôme du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) car il est désormais réglementé de manière pérenne que les agents diplômés du BNSSA peuvent assurer, de manière autonome et sans caractère dérogatoire, la surveillance des baignades d'accès payant et gratuits, en lieu et place des agents ayant le titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS).

Pour cette catégorie d'agents, les centres nautiques de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, comme la plupart des piscines publiques en France, rencontrent des difficultés de recrutement et de fidélisation.

Les besoins en agents aquatiques saisonniers, pour la surveillance des bassins de plein air, sont déterminés par les ouvertures des bassins.

À titre prévisionnel, les besoins maximum sont de :

- 2 postes en juin et 4 en juillet/août pour la piscine de Charolles ;
- 4 postes en juillet/août sous réserve de reconduction de la piscine éphémère Le Grand Bain à Digoïn ;
- 3 postes en juin et 6 postes en juillet/août pour le centre nautique intercommunal à Paray-le-Monial ;

Compte tenu du manque récurrent de personnel formé pour assurer la sécurité des nageurs et la surveillance des bassins et afin de pallier ce déficit chronique de candidat titulaire du BNSSA, la Communauté de Communes propose donc de prendre en charge les frais liés à l'obtention du BNSSA et du diplôme de secourisme lié, le PSC 1 (Prévention et Secours Civiques Niveau 1), dans la limite de six bénéficiaires, et pour un coût global maximum de 3 000,00 euros.

Cette aide s'inscrit aussi dans un objectif territorial d'accompagnement des jeunes vers un emploi saisonnier, leur donnant ainsi la possibilité de bénéficier d'une première expérience dans le monde du travail en lien avec leur futur parcours professionnel.

La Communauté de Communes sélectionnera un maximum de six bénéficiaires parmi les candidats au dispositif lors d'entretiens individuels.

A titre d'information, cinq bourses ont été attribuées en 2021, quatre en 2022 et trois en 2023.

Ce partenariat sera matérialisé par la signature d'une convention visant à préciser les modalités de financement de la formation et les engagements réciproques des parties et notamment un engagement de travailler au sein des équipements communautaires pendant deux saisons estivales.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Il est précisé que les bourses seront versées en deux fois :

- 250 € directement à l'organisme de formation au moment de l'inscription à l'examen ;
- 250 € au boursier à la fin du premier mois de la deuxième saison ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2023-437 du 3 juin 2023 relatif à la surveillance des baignades d'accès payant

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif du 21 septembre 2023,

Considérant la consultation du conseil des Maires du 02 octobre 2023,

Considérant le projet de convention type joint en annexe,

Après interventions du Président Gérald GORDAT et de Catherine CLERGUE,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **De prendre en charge la formation BNSSA et PSE 1 dans la limite de six bénéficiaires en 2024,**
- **De fixer le montant de la prise en charge forfaitaire des coûts pédagogiques de celle-ci pour un montant de 500 euros maximum par bénéficiaire, et d'en assurer le versement en deux fois,**
- **D'approuver le projet de convention relatif au financement de la préparation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique tel qu'il est joint en annexe,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier, et à signer l'ensemble des documents y afférent,**
- **D'imputer la dépense afférente.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Paul DUMONTET
Membres présents à la séance : 60	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nathalie LELIEVRE, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

André ACCARY à Gilles PERRETTE, Annie BOISSARD à Catherine CLERGUÉ, Cédric FRADET à Guillaume CHAUVEAU, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Jean-Marc NESME à Gérald GORDAT, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Christian LAROCHE, Céline BIJON, Thierry DESJOURS, Régis GAUTHERON, Stéphane JOURNET, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 16 octobre 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais